



Surface artificialisée annuellement

Très préjudiciable au maintien de la biodiversité*, l'artificialisation* des sols est l'une des causes majeures de disparition des milieux naturels* et donc des habitats et des espèces.

Le Nord - Pas-de-Calais est l'une des régions les plus densément peuplées de France métropolitaine. Cette situation explique l'importance des surfaces artificialisées qui occupent plus de 16 % du territoire Nord - Pas-de-Calais, contre un peu plus de 8 % en moyenne pour la France.

Contexte

L'artificialisation des sols, engendrée par l'extension des zones urbaines, industrielles, commerciales et par le développement des infrastructures de transport (routes, autoroutes, chemins de fer, etc.), est la première cause de perte de milieux naturels et de terres agricoles. Elle impacte fortement la biodiversité. La maîtrise de l'artificialisation des sols est donc un enjeu majeur dans l'aménagement du territoire.

Outre la perte de milieux naturels et de terres agricoles (cultures ou prairies), qui constitue le premier dommage direct et irréversible, d'autres impacts, moins visibles, sont également à évoquer : l'émission de polluants, de bruit, de lumière (qui perturbe les espèces nocturnes), de chaleur (qui perturbe le cycle des plantes), etc.

Le morcellement des milieux, par la construction des infrastructures de transport, est également dommageable pour la biodiversité. Il entraîne l'isolement de populations d'animaux qui, ne pouvant les franchir, ont des difficultés de migration vers les sites de reproduction et de nourrissage*.

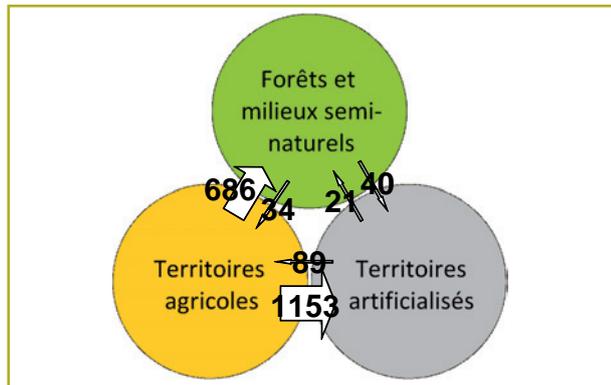
D'autres conséquences négatives liées à l'artificialisation des sols sont à déplorer : l'imperméabilisation des surfaces perturbe le cycle de l'eau tant en quantité qu'en qualité. En effet, ces surfaces, en empêchant l'eau de s'infiltrer, accroissent les phénomènes de ruissellement, ralentissent la recharge des nappes superficielles, amplifient les inondations, etc.

Résultats

Les surfaces artificialisées augmentent d'environ 1 200 hectares chaque année dans la région Nord - Pas-de-Calais. Plus de 95 % de ces nouvelles surfaces artificialisées sont issues d'anciennes terres agricoles et moins de 5 % de forêts et de milieux semi-naturels.

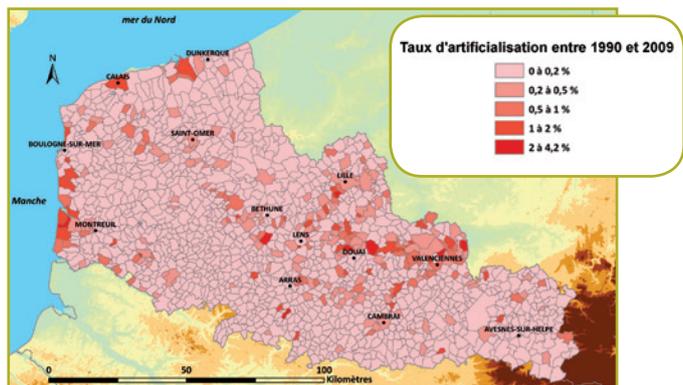
Modifications des principaux types d'occupation des sols en hectares par an dans le Nord - Pas-de-Calais entre 1990 et 2009

(source : ORB NPdC d'après SIGALE, 2012)



Évolution de l'artificialisation par commune dans le Nord - Pas-de-Calais entre 1990 et 2009

(source : ORB NPdC d'après SIGALE, 2012)



Certains secteurs régionaux connaissent une évolution plus marquée des surfaces artificialisées. C'est le cas notamment du pourtour des grandes agglomérations régionales (sud de Lille, bassin minier) et de certaines parties du littoral (Calais ou Montreuillois notamment).

Ce qu'il faut en penser

En 19 ans, les surfaces artificialisées de la région Nord - Pas-de-Calais ont augmenté de plus de 11 %, ce qui représente 21 631 hectares (soit l'équivalent de deux fois l'arrondissement de Paris). Cette artificialisation s'accélère : entre 1990 et 2005, elle était de 989 hectares par an alors qu'entre 1990 et 2009 elle atteint 1 083 hectares par an.

La construction de nouveaux logements (essentiellement individuels) est l'une des premières causes de l'évolution de l'artificialisation dans la région Nord - Pas-de-Calais ainsi qu'en France. Vient ensuite l'artificialisation par les activités économiques (activités logistiques par exemple) et enfin par les équipements, les infrastructures, etc.

Les nouveaux territoires urbanisés sont essentiellement situés en périphérie des principales villes. Or, l'étalement urbain va de pair avec une augmentation des trajets (principalement domicile/travail), lesquels engendrent de nouvelles infrastructures routières, des infrastructures commerciales, etc. Tout cela participe au morcellement du territoire et à la disparition des espaces ruraux et de certains espaces naturels.

La lutte contre l'artificialisation des sols, et donc contre l'étalement urbain, constitue un enjeu majeur pour freiner la régression des surfaces agricoles et naturelles. La loi dite Grenelle* 2, du 12 juillet 2010, par l'intermédiaire du plan local d'urbanisme* (PLU) et du schéma de cohérence territoriale* (SCoT), incite fortement les aménageurs à renouveler et à densifier la ville afin de limiter son expansion. Le Conseil régional Nord - Pas de Calais intervient également dans ce sens par le biais de la Directive régionale d'aménagement (DRA) " maîtrise de la périurbanisation " qui vise à coordonner les différents acteurs et actions afin de maîtriser l'étalement urbain.

Certaines villes ou métropoles urbaines mettent en place des projets de densification et de renouvellement urbain. Ainsi, la Métropole lilloise a adopté un projet " ville renouvelée ". Ces efforts ont permis une augmentation de la densité de la population au cœur même de Lille et dans la proche banlieue.

Méthode

Les territoires artificialisés comprennent principalement les zones urbanisées, les infrastructures de transport ainsi que les zones commerciales et industrielles. Les territoires agricoles sont distincts des territoires artificialisés dans cette analyse.

La base de données d'occupation des sols de SIGALE est actualisée régulièrement (1990, 1998, 2005 et 2009).

En comparant les différentes années de référence, il est possible de connaître les flux qui permettent de quantifier les évolutions entre les différents types de milieux. Les flux entre les postes " Territoires agricoles ", " Territoires artificialisés " et " Forêts et milieux semi-naturels " ont été quantifiés pour la période 1990 - 2009.

En savoir plus

- Voir fiche 2011 " Évolution de l'occupation du sol "
- BIOTOPE, 2008. *Analyse des potentialités écologiques du territoire régional*. DREAL, Lille, 66 p.
- COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, mars 2012. Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure. *la Revue du CGDD*. 106 p.
- DREAL, 2008. *Le profil environnemental régional Nord - Pas-de-Calais. Tome 1*. DREAL, Lille, 201 p

Sites internet

- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) : <http://www.insee.fr>
- Observatoire national de la biodiversité (ONB) : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>
- Service de l'observation et des statistiques (SOeS) : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

